

Zalando et le « bashing » syndical : les deux font la paire !

Laurent D'Altoe ■ Avril 2018

On a tout entendu ces derniers temps sur les raisons qui auraient poussé le groupe allemand Zalando, spécialisé dans la vente des chaussures et des vêtements en ligne, à vouloir s'installer aux Pays-Bas plutôt qu'en Wallonie. Mais si les causes réelles de ce revirement restent obscures, certains hommes politiques en ont profité pour médire de manière gratuite sur les syndicats en général, et la FGTB en particulier. Retour sur une pantalonnade en forme de mauvaise foi.

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe : le 6 mars 2018, le quotidien l'Echo annonçait que Zalando, le géant de l'e-commerce allemand, renonçait à s'installer à Dour. La multinationale préférant finalement (après plus de deux ans de négociations quand même...) les Pays-Bas pour son futur site logistique.

Un choc durement ressenti car Zalando affirmait haut et fort que ce centre aurait créé pas moins de 1.500 emplois directs. Passé la stupeur de cette mauvaise nouvelle, chacun y est allé de son petit commentaire quant aux éléments déclencheurs de ce virage à 180 degrés.

Première chose: la direction de Zalando va très peu communiquer sur le sujet ; ce qui permettra aux médias d'avancer plusieurs hypothèses.

- 1) Le coût horaire du travail en Belgique qui serait plus élevé que chez nos voisins.
- 2) La législation sur le travail de nuit trop contraignante en Belgique.
- 3) Le climat social tendu en Wallonie.

Au passage, la société d'e-commerce n'a jamais infirmé ou confirmé ces éléments « explicatifs », ce qui n'a pas empêché ces trois points de devenir la référence.

En second lieu, on s'étonnera du fait que Zalando ait « découvert » le coût horaire belge ainsi que la législation sur le travail de nuit dans notre pays au bout de... deux ans de négociations. Signalons aussi que la législation sur ce même travail de nuit a été assouplie récemment, puisque la loi sur le travail « faisable et maniable » date du 5 mars 2017 et a été publiée au Moniteur belge le 15 du même mois, soit un an avant la décision du groupe allemand. Ce texte ajoute, dans la loi du 16 mars 1971 sur le travail, la dérogation légale à l'interdiction du travail de nuit pour... l'e-commerce justement. L'insertion de cette dérogation autorise donc l'introduction du travail de nuit pour la réalisation de tous les services logistiques et de soutien liés à l'e-commerce. Difficile d'imaginer que Zalando n'ait pas été mis au courant...

Concernant le différentiel de coût horaire, là aussi il y a matière à discussion : « *L'Awex y voit un mauvais procès. "Nous avons démontré que par rapport aux Pays-Bas, on est à égalité." Pierre-Yves Jeholet estime de son côté que le différentiel de 17% défavorable à la Wallonie pointé par Comeos est faux! "Ce n'est pas exact. C'est trop facile de reporter la faute sur les autres", estime-t-il, tout en reconnaissant l'importance de diminuer encore le coût du travail. »¹*

Il est d'ailleurs amusant (si l'on peut dire...) de constater que le ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi, dès l'annonce de la décision zalandienne, avait estimé « *que le gouvernement fédéral avait fait sa part de travail quant à l'allègement du coût du travail et à la réglementation du travail de nuit. Il a dès lors déploré le climat social difficile dans la région, et appelé les syndicats à faire preuve d'un sens des responsabilités plus aigu. »²*

¹ Article disponible sur le site de l'Echo (<https://www.lecho.be/economie-politique/Jeholet-suspecte-les-Pays-Bas-de-fausser-le-jeu-de-la-concurrence/9989830.html>).

² Voir le site de Sudinfo (<http://www.sudinfo.be/id42585/article/2018-03-06/zalando-aux-pays-bas-plutot-que-wallonie-jeholet-denonce-le-climat-social-les>).

Bouc émissaire

A ce stade, on peut tenter d'opérer une première synthèse. D'abord, les arguments avancés sont battus en brèche dès que l'on se lance dans une analyse un peu sérieuse. Il n'est donc pas idiot de s'interroger sur les motivations réelles de Zalando qui, rappelons-le, se tait dans toutes les langues depuis début mars 2018.

Reste l'affirmation selon laquelle le « mauvais climat social » aurait fait fuir l'investisseur potentiel. Mais de quoi parle-t-on au juste ?

Pour le ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, c'est clair, il s'agit des actions menées en Wallonie par les syndicats: *« Dans une réaction livrée à l'agence Belga, le cabinet du ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, déplore le climat social en Wallonie qui "génère de l'inquiétude", selon lui. »*³

Toutes les organisations syndicales ? Pas tout à fait, car l'homme politique a ciblé son propos en affirmant que : *« La FGTB porte une responsabilité dans ce dossier, elle doit comprendre qu'on est au XXIème siècle »*.⁴

Mais cette subtile remarque ne doit pas masquer le fait que le climat social en Belgique n'est pas pire qu'ailleurs : *« Globalement d'ailleurs, la Belgique n'est pas un pays champion de la grève. Ainsi entre 2009 et 2013, dernières statistiques européennes disponibles, la Belgique atteint certes 80 jours de grève par 1000 habitants, soit deux fois plus que la moyenne européenne. Mais en Europe, ce sont la France et Chypre qui battent tous les records. Avec plus de 100 jours de grève. »*⁵

La tactique est certes connue mais elle mérite d'être encore décortiquée : chaque fois qu'une entreprise promet des emplois en Belgique et, finalement, change d'avis, ce sont les syndicats qui par leur immobilisme seraient responsables. Et dans ce cas précis, il s'agit de rappeler que les statistiques liées aux actions sociales ne peuvent s'inscrire que sur la distance. En effet, une année peut être plus chargée qu'une autre en fonction de différents éléments. Or, sur le long terme, la Belgique n'a pas grand-chose à se reprocher. Il s'agit donc bien là d'un discours idéologique dont l'unique but est de décrédibiliser la légitime sauvegarde de nos droits, comme le rappelait Gilles Van Hamme de l'Observatoire belge des inégalités : *« C'est donc le discours idéologique sur la grève qui semble avoir changé. Celle-ci semble de moins en moins perçue (ou présentée), tant au niveau du discours politique que médiatique, comme un moyen légitime, voire indispensable, à la conquête ou au maintien de droits sociaux. Cette défaite idéologique des travailleurs les affaiblit dans leurs moyens d'actions, dans la mesure où la grève reste un de leurs principaux moyens de luttes. »*⁶

³ Voir l'article sur le site de la DH.be (<http://www.dhnet.be/dernieres-depeches/belga/zalando-jeholet-denonce-le-climat-social-les-syndicats-objectent-5a9eb813cd702f0c1a283d66>).

⁴ Voir à ce sujet le site de RTL.be (<https://www.rtl.be/info/magazine/c-est-pas-tous-les-jours-dimanche/l-entreprise-zalando-a-t-elle-vraiment-fui-la-wallonie-a-cause-de-ses-greves-et-du-ptb--1003206.aspx>)

⁵ Voir le site de la RTBF.be (https://www.rtf.be/info/belgique/dossier/gouvernement-michel/detail_la-belgique-championne-de-la-greve-pas-vraiment?id=9305504).

⁶ Gilles Van Hamme : « Trop de grèves tue la grève ? Une analyse de la fréquence des grèves sur les temps longs », Observatoire belge des Inégalités, 13/06/2016 (<http://inegalites.be/Trop-de-greves-tue-la-greve-Une>).

Hyper-flexibilité et précarisation

Idéologie donc, mais qui empêche surtout de se poser les bonnes questions car, rappelons-le, il n'y a pas de certitude absolue quant aux motivations réelles du départ de la multinationale.

Par contre, il n'est pas inintéressant de voir du côté du marché du travail hollandais d'autres justifications : « Depuis l'époque où les Pays-Bas s'étaient emparés de la flexi-sécurité, entre 1996 et 1999, reprenant un concept danois, tout en lui donnant un contenu différent, la visée a changé. On observe une dérive vers l'hyper-flexibilité, avec, déjà en 2012, 29 % d'emplois flexibles, soit presque un sur trois, contre 23 % en 2001, soit un sur cinq. Ces chiffres ne tiennent pas compte du travail à temps partiel quand il s'agit d'un emploi en CDI. Aujourd'hui, on fait état d'un taux d'emploi flexible proche de 40%. Le taux de transition de l'emploi flexible vers l'emploi stable a diminué, passant de 32 % en 2001 à 23 % en 2009. »⁷

On peut ajouter à ce tableau peu réjouissant une explosion du statut « d'indépendant sans personnel » qui dispense le donneur d'ordre (l'entreprise qui commande le travail à l'indépendant) de plusieurs cotisations sociales et fiscales.

Sans compter le recours massif aux travailleurs détachés (un salarié envoyé par son employeur dans un autre État membre en vue d'y fournir un service à titre temporaire). Bref, un modèle hyper-capitaliste dont on mesure seulement les dégâts, vingt ans après son entrée en vigueur, comme le soulignait la sociologue Marie Wierink : « Il a fallu du temps pour que soient mis en lumière les effets pervers de cette dérive, à moyen et long terme, soient identifiés : ralentissement de la productivité et de l'innovation, faiblesse de la formation permanente des travailleurs flexibles, manque d'implication de leur part dans l'entreprise, surexposition des moins qualifiés et des plus âgés à la précarité, transfert sur la collectivité de leurs risques sociaux liés à la maladie ou à l'inaptitude, trous dans la constitution de leur retraite, etc ».⁸

Même le ministre wallon de l'Economie fut forcé, peu de temps après la nouvelle, d'admettre la chose : « Je ne suis pas certain que l'on retrouve aux Pays-Bas que des travailleurs néerlandais. Il y a de plus en plus de travailleurs détachés, des Polonais, qui sont moins chers que de l'emploi local, et qui sont de plus en plus utilisés. Si c'est pour cela, je ne me battrai pas pour attirer ce type d'emplois ».⁹

Un discours presque syndical en quelque sorte...

Mais au-delà des « mauvaises excuses », on constate que les vrais motifs de non-installation et/ou délocalisation sont à chercher davantage dans l'appétit sans cesse croissant des grandes entreprises ; ces dernières n'hésitant pas à mettre en concurrence des Etats (y compris dans l'Union européenne) pour tirer chaque jour les législations sociales vers le bas.

⁷ Article disponible sur le site de Force Ouvrière (<https://www.force-ouvriere.fr/pays-bas-de-la-flexi-securite-a-l-hyper-flexibilite>).

⁸ « Aux Pays-Bas, les effets pervers de vingt ans de flexisécurité », Tribune parue dans Le Monde du 07/06/2017.

⁹ Voir le site de la RTBF (https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_je-ne-me-battrai-pas-pour-ces-emplois-de-zalando-quand-le-ministre-jeholet-rejoint-le-syndicaliste-thierry-bodson?id=9861076).